

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 11 mars DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,
Mmes, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET. Lahsaine AIT BABA,
Mmes Inci ALTUNTAS, Pascale DUMONTIER, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :
M. Lahsaine AIT BABA à Mme Maryline DESLANDES.

M. Christophe THIESSÉ
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sabrina EL MESBAHI, Sébastien MULLER, Hélène DUTEURTRE, Sandy TREILLE, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW, Isabelle AVENEL, Clara MOULIN, Mireille FRESNE, Audrey MELGARD, Lucille BARBULEE, Sandrine PAIN, Sandrine BOUGUERRA, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

11 mars 2025

DATE DE CONVOCATION

5 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

13 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

10

PROCURATION(S)

2

VOTANTS

12

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 9

ESPAGES - ACCUEIL À TITRE DÉROGATOIRE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose au Conseil d'Administration :

Par délibération n°18/06/13 du 3 juillet 2018 le Conseil d'administration du CCAS a approuvé les nouveaux règlements intérieurs et conventions de locations pour la résidence autonomie.

Ce règlement stipule que les locations de logement sont réservées aux personnes de plus de 60 ans et par dérogation aux personnes en situation de handicap.

Une personne de 42 ans, agent du service des Sports, vit une séparation conjugale difficile. La procédure de divorce n'est pas encore suffisamment entamée pour autoriser l'attribution d'un logement social. Les délais judiciaires risquent de mettre à mal l'équilibre familial, qui se compose de monsieur, sa conjointe et leur fille de 15 ans.

Dans cette attente, il est proposé à cette personne de louer le logement 83, de type F1, selon le tarif applicable sur le logement F1-résidence autonomie, pour une durée de quatre mois, à compter du 1^{er} mars 2025. Il lui est également demandé un dépôt de garantie.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **VALIDER** cette admission à titre dérogatoire en résidence Autonomie,
- **AURORISER** M. le Président ou son représentant à signer tous documents concernant ce titre dérogatoire

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **VALIDE à l'unanimité** cette admission à titre dérogatoire en résidence Autonomie,
- **AURORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant à signer tous documents concernant ce titre dérogatoire

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES